

AGRÉMENT D'UN GARDE-CHASSE PARTICULIER

Nous, Guiréc LE BRAS, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER,

Vu les articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15.33-29-2 du code de procédure pénale,
Vu l'article R.437-3-1 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du Préfet du Pas-de-Calais en date du **10 février 2020** portant renouvellement d'agrément en qualité de garde-chasse particulier, à savoir:

Monsieur PAQUE Bernard, Julien, Edouard,
Né le 24 septembre 1947 à MARQUISE 62250,
Domicilié 19 rue Léon Pinart à MARQUISE 62250,

en qualité de **garde-chasse particulier** pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse des détenteurs de l'association des 2 CAPS situés sur le territoire des communes du canton de MARQUISE : *Bazinghen, Marquise, Ferques, Offrethun, Quelses, Saint-Martin-Boulogne.*

Vu la demande de l'administrateur du GIC des deux caps reçu par mail en date du **17 mars 2023**, sollicitant l'assermentation de l'intéressé ;

Vu l'enquête de moralité diligentée par la **BTA MARQUISE** en date du **30 mars 2023** ;

Vu l'absence de mention sur le casier judiciaire de Monsieur **PAQUE Bernard**,

AGRÉONS **PAQUE Bernard**, en qualité de **garde-chasse particulier** sur le territoire des communes du canton de MARQUISE : *Bazinghen, Marquise, Ferques, Offrethun, Quelses, Saint-Martin-Boulogne.*

Le présent agrément ne prendra effet qu'après la prestation de serment de **Monsieur PAQUE Bernard** devant le **Tribunal de proximité de BOULOGNE-SUR-MER** ou, à défaut d'audience utile, devant le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER.

DISONS que la présente décision sera notifiée :

- * à Monsieur le Sous-Préfet du Pas-de-Calais;
- * à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CALAIS - BTA MARQUISE;
- * à Monsieur le Juge du tribunal de proximité de **BOULOGNE-SUR-MER**,
- * à Mesdames et Messieurs les Maires des communes du canton de MARQUISE : *Bazinghen, Marquise, Ferques, Offrethun, Quelses, Saint-Martin-Boulogne.*

Fait à BOULOGNE SUR MER, le **03/04/2023**

Le Procureur de la République

Guiréc LE BRAS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

